

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 1310 - page 1790**

**66 - Pyrénées-Orientales**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales.

**ACTION DOULEUR NEUTRALISÉE.**

*Objet* : améliorer la qualité de vie de toutes les personnes touchées par toutes les diverses expériences de la douleur ; poursuivre ce but à l'échelle internationale au moyen de programmes d'éducation populaire, de formation et de responsabilisation, d'évaluation et de recherches multi et interdisciplinaires ; ceci consiste notamment à : favoriser et encourager toute initiative, locale, régionale, nationale ou internationale, visant à soulager la douleur chez les patients et les patientes, hospitalisé(e)s, à domicile ou dans des lieux d'accueil et d'hébergement : "vers un hôpital sans douleur", "vivre avec le cancer sans douleur", "vivre à domicile sans douleur", "vers un milieu de vie sans douleur", "vers une vie sans douleur" ; favoriser le dialogue entre les personnes souffrant de douleurs chroniques, les personnels de santé et leur entourage ; encourager, par tout moyen de communication, l'établissement et la poursuite de tout programme systémique et fédérateur, destiné à l'ensemble des structures hospitalières ou communautaires similaires, visant au soulagement de la douleur chez les patients et patientes hospitalisé(e)s, à domicile ou dans des lieux d'accueil ou d'hébergement ; participer à l'amélioration de la prise en charge des personnes souffrant de douleurs chroniques en dehors du milieu médical ; sensibiliser former et informer les professionnels de la santé au sujet de la douleur, et développer leurs compétences en matière d'évaluation et de traitement de la douleur, notamment au moyen d'une formation adéquate comportant un aspect pluridisciplinaire (formation, conférences, ateliers) ; sensibiliser et former et informer les patients et patientes, leur famille et plus généralement leur entourage, au sujet de l'importance d'un soulagement accru de la douleur et de l'existence de moyens thérapeutiques et cliniques le permettant ; conseils et aides des personnes souffrant de douleurs chroniques et de leur entourage ; formation de patients expert ; promouvoir les techniques non médicamenteuses dites complémentaires ; encourager un fonctionnement en réseau, en partenariat ou en complémentarité, de toutes les structures impliquées dans la promotion et l'implantation des différents programmes susmentionnés ; avoir un rôle d'action social auprès des personnes souffrant de douleurs chroniques ; favoriser l'évaluation des effets des activités mentionnées ci-dessus sur le soulagement de toute catégorie de douleur ; apporter des réponses dans le traitement de la douleur chronique aux personnels de santé ; délivrer un label de qualité pour la prise en charge de la douleur aux institutions ayant mis en place des concepts de prise en charge conformément au règlement de labellisation ; établir

une collaboration avec les pouvoirs publics ; création et gestion de lieu de vie à l'attention des personnes souffrant de douleurs chroniques ; assurer par un contrôle tous les trois ans la pérennisation de la prise en charge de la douleur dans les institutions labellisées.

*Siège social* : 3, rue des Acacias, 66330 Cabestany .

*Site internet* : <http://adnaction.wix.com/a-d-n>.

*Date de la déclaration* : 1<sup>er</sup> avril 2015.

